



Règlement du Challenge Logistique Etudiant

1. Organisateur : le Pôle d'Intelligence Logistique

Grappe d'entreprises exemplaire, le Pôle d'Intelligence Logistique est l'unique pôle d'excellence français expert de l'usine logistique, ses opérations, ses métiers ses technologies. Basé en Rhône-Alpes, au cœur de la 1ère plateforme logistique terrestre française située en Nord Isère, le Pôle d'Intelligence Logistique est un pôle d'excellence de forme association loi 1901 fédérant 200 adhérents et près de 1000 professionnels.

Ses objectifs : améliorer la compétitivité et la performance des entreprises, valoriser et promouvoir la logistique et ses savoir-faire, développer le territoire, s'engager concrètement dans le développement durable et imaginer la logistique de demain.

L'édition 2024 du Challenge Etudiant est organisé en partenariat avec les Ecoles :

ISTELI, SUP DE LOG, OCCIGENE, IUT LYON 2, INP GRENOBLE, IAE CAMPUS BOURG EN BRESSE

Le Challenge Logistique Etudiant 2024 est organisé **le jeudi 4 et vendredi 5 avril**. La remise des prix aura lieu le jeudi 27 juin, en fin de journée.

2. Challenge Logistique Etudiant

L'objectif de ce challenge est de permettre de travailler en équipe et de proposer des idées ou solutions sur le sujet proposé par l'entreprise partenaire. Un sujet d'étude est proposé par l'entreprise partenaire et doit comporter des enjeux logistiques tout en étant accessibles à

des étudiants de toutes filières. Elle s'engage à fournir des données suffisantes à l'étude aux participants.

L'entreprise partenaire de cette nouvelle édition est l'entreprise RHENUS Logistics France basée à Chaponnay, appartenant au groupe Rhenus, groupe familial Allemand, qui a une forte présence mondiale, à travers son réseau de 1120 sites dans plus de 60 pays.

Le site de Chaponnay quant à lui, fort de ses 28 000m², abrite-en son sein 3 clients de renommée mondiale dans les secteurs de l'industrie, de l'éclairage et de la chimie.

Au quotidien, 120 collaborateurs réceptionnent, préparent et expédient les flux de leurs clients au national et à l'international.

En France, la logistique contractuelle est leur cœur de leur métier. Ils conçoivent et mettent en place des solutions logistiques adaptées aux besoins de chacun de leurs clients.

Au-delà de l'entreposage, de la gestion des flux, ou de la préparation des commandes B2B ou B2C, ils proposent des solutions personnalisées, comme le co-packing, la différenciation retardée, la température dirigée ou la « reverse logistique ».

Les informations sur le Challenge sont à retrouver sur le site Web du Pôle : <https://pole-intelligence-logistique.assoconnect.com/articles/139714-rhenus-logistics-partenaire-du-challenge-logistique-etudiant-2024>

3. Conditions de participation

Le Challenge est gratuit et accessible à tous les étudiants des écoles partenaires. La présentation d'une carte d'étudiant sera demandée aux participants du Challenge.

Les étudiants ayant déjà participé à une précédente édition du Challenge ne peuvent se représenter qu'une fois. Ainsi, chaque étudiant est limité à 2 participations.

Les participants garantissent n'être tenus à aucune obligation professionnelle, contractuelle ou légale empêchant leur participation au présent concours.

Le participant doit accepter expressément l'intégralité des clauses dudit règlement.

Lors de l'inscription, les participants doivent remplir un formulaire comprenant leurs coordonnées, leur cursus et leur école de rattachement.

Dans la mesure du possible, les participants seront répartis selon 3 profils : logisticien - école d'ingénieur, école de commerce – Management et Sciences humaines.

Les inscriptions seront clôturées le vendredi 8 mars 2024.

Les équipes sont composées au minimum de 4 personnes et devront comporter, dans la mesure du possible, une proportion égale de chacun des trois profils. Elles sont constituées par les organisateurs du Challenge et annoncées aux participants au plus tard le jour même de l'évènement.

Les participants doivent être majeurs.

4. Lieux d'accueil

Les participants seront accueillis du jeudi 4 avril, 8h30 au vendredi 5 avril 18h sur le site de l'entreprise Rhenus à Chaponnay ainsi que dans les locaux de la CCI Nord Isère. Les restitutions sont prévues le vendredi 5 avril à la CCI Nord Isère et ce jusqu'aux délibérations à 18h.

Les participants devront respecter les règles de sécurités et sanitaires imposées sur les lieux d'accueil. La consommation d'alcool est interdite sur les lieux d'accueil du Challenge.

Les participants s'engagent à rester 24h sur les lieux d'accueil, il sera impossible de sortir de l'enceinte de l'entreprise en soirée, et ce pour des raisons de sécurité. Toutefois, l'entreprise d'accueil dispose sur place de vestiaires et douches. Le site Rhenus est surveillé par un système de vidéo surveillance mais également avec une présence d'agents de sécurité au poste de garde.

Il est proposé aux étudiants un défraiement des frais de déplacement sous conditions :

- Au-delà de +25km de leur lieu d'habitation ;
- Et dans la limite maximale de 30€ (A/R) dans le cadre du Challenge, sur présentation de justificatif au réel.

5. Déroulement du Challenge

Cet événement sera organisé en présentiel uniquement sur les sites évoqués ci-dessus.

La restauration est offerte sur les 2 jours par l'entreprise partenaire.

Les participants doivent apporter leurs effets personnels pour travailler (smartphones, PC portables, rallonges...) ainsi que pour dormir sur le lieu d'accueil (matelas gonflable, oreiller, couverture...). Pour rappel, il sera impossible de sortir de l'enceinte de l'établissement, et ce pour des raisons de sécurité.

6. Constitution du jury

Le jury comporte un nombre impair de membres.

L'entreprise partenaire a pour prérogative de proposer un sujet d'étude aux participants et d'assurer la présidence du jury.

Les autres membres du jury sont des professionnels du secteur de la logistique et des enseignants issus des formations partenaires. D'autres acteurs institutionnels peuvent également être membres du jury. Ils sont choisis par le Pôle d'Intelligence Logistique, organisateur du Challenge Logistique Etudiant et l'entreprise RHENUS.

7. Détermination des gagnants

Pour être en droit de recevoir l'une des récompenses mises en jeu, le participant doit remplir les conditions suivantes :

- Être inscrit au Challenge Logistique Etudiant selon les modalités ci-dessus,
- Être présent sur la durée du Challenge Logistique Etudiant (du jeudi au vendredi)

Le jury désignera les équipes gagnantes sur la base des critères suivants :

- **Compréhension des enjeux**
- **Caractère original du projet** : Points de vigilance ! Ne pas prendre en compte que la partie « technique » mais tous les aspects organisationnels dans un cadre sécuritaire.
- **Aspect business** : Une bonne prise en compte de l'aspect budgétaire. Préfiguration d'un modèle économique. Proposition d'un ROI en tenant compte de la faisabilité en entreprise et la transférabilité intersites.
- **Qualité de la présentation** : La présentation orale par les équipes devra être claire précise et synthétique. Les participants sont libres sur le choix de leur support.
- **Méthodologie de projet et cohésion d'équipe** : Capacité à travailler en équipe et à mettre en place des processus de décision cohérents et efficaces

Chaque équipe est libre d'utiliser les techniques de son choix pour concourir.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au concours. Les organisateurs se réservent, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Les organisateurs ne sauraient toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis à vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Lors du concours, les participants devront utiliser dans la mesure du possible uniquement des sources et des contenus libres (GNU...).

Les organisateurs se réservent le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité des participants. Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'exclusion du participant à ce concours.

8. Récompenses et Remise des prix

La désignation des gagnants et la remise des prix par le jury aura lieu le jeudi 27 juin. Le lieu précis vous sera confirmé au préalable.

La dotation liée au premier prix est fournie par l'entreprise partenaire. Les dotations mises en jeu seront annoncées au plus tard une semaine avant le concours. Elles prendront la forme de bons cadeaux.

Aucun lot ne pourra être échangé contre sa valeur en numéraire ou contre tout autre lot.

9. Traitement des données personnelles

Les données personnelles des participants sont traitées par les organisateurs, conformément aux dispositions de la loi n°78 – 17 du 6 Janvier 1978, relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants bénéficient d’un droit d’accès, de rectification et d’opposition relatifs aux données personnelles les concernant en s’adressant aux organisateurs.

10. Propriété intellectuelle et industrielle

Les participants ne cèdent en aucune manière et à aucune partie leurs droits d’exploitation et la propriété de leurs projets réalisés dans le cadre du challenge.

Toutefois, les participants peuvent proposer à l’entreprise d’accueil du Challenge d’en acquérir les droits aux fins d’exploitation commerciale. Les parties devront formaliser cette cession dans le cadre d’un écrit.

Les participants se soumettent à un accord de confidentialité, formalisé par écrit, leur interdisant de divulguer toute information à caractère sensible que les partenaires du Challenge pourraient leur communiquer dans le cadre de celui-ci.

Les participants, en s’inscrivant au concours, autorisent expressément les organisateurs, à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer oralement, graphiquement ou par écrit les projets présentés dans le cadre de ce challenge. Chaque participant accepte d’être médiatisé (book, site internet, etc.) et autorise les organisateurs, à titre gratuit, à présenter l’ensemble des travaux réalisés sur tous les supports de communication attachés au présent challenge ainsi qu’à mentionner les noms, prénoms et images des participants. Les organisateurs mentionneront obligatoirement le nom et prénom de chaque participant au projet quand celui-ci sera exploité à des fins médiatiques. Sur les lieux du challenge, les participants ne souhaitant pas céder leur droit à l’image pourront le signaler expressément aux organisateurs.

11. Acceptation du règlement

La participation à ce Challenge implique une acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses éventuels avenants.

12. Responsabilité et Litige

Les organisateurs se réservent le droit de reporter, d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le concours si les circonstances l’exigent, leurs responsabilités ne sauraient être engagée de ce fait.

De même, en aucun cas les organisateurs ne pourront être tenu responsables en cas de litiges avec les sociétés responsables des lots offerts. Des ajouts, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Le présent règlement est soumis à la loi française.

En cas de contestation, les parties s'efforceront de régler leur litige à l'amiable. Toute contestation relative au concours devra obligatoirement parvenir par écrit dans un délai d'un mois à compter du 05 mai 2024 au Pôle d'Intelligence Logistique.

La réalisation et la diffusion de films ou de photographies de l'événement ne donneront lieu à aucune rétribution des participants.

CONTACT : Pôle Intelligence Logistique

Equipe ressource :

- Cécilia BOURCIER : 06 81 92 70 40
- Julia CELETTE : 06 17 70 63 91